

GUIDE DE LA FACTURATION FOURNISSEUR

Flandre Opale Habitat 

Groupe ActionLogement

Ce guide pratique vous présente les modalités à respecter pour transmettre vos factures à Flandre Opale Habitat afin d'en faciliter le traitement et d'éviter tout rejet ou retard. 

QUEL CIRCUIT UTILISER ?

DEVIS

Signé par Flandre Opale Habitat

Signé par le Syndic de copropriété

Facture Flandre Opale Habitat

Facture Syndic

Canal : Facture à déposer sur Freedz
Adresse de routage : 616820205.

Canal : Envoi PDF à :
syndic@flandreopalehabitat.fr

Information obligatoire : Numéro d'engagement
ou de commande.

Informations obligatoires : Nom du Syndic,
adresse de l'immeuble, période facturée et la
référence d'intervention si disponible.

En résumé

Facture FOH → Dépôt sur Freedz + numéro d'engagement.

Facture Syndic → PDF à envoyer à syndic@flandreopalehabitat.fr.

En cas de doute → contactez votre interlocuteur Flandre Opale Habitat.



Attention : Une facture envoyée par le mauvais canal, ou sans numéro d'engagement, peut être rejetée ou entraîner un délai de traitement

Foire aux questions

Pourquoi existe-t-il deux circuits ?

Les factures destinées à Flandre Opale Habitat et celles destinées aux Syndicats de Copropriétaires ne suivent pas le même processus de réception.

Puis-je facturer un Syndic De Copro au nom de Flandre Opale Habitat ?

Non, sauf demande expresse de nos services.

Comment connaître mon numéro d'engagement ?

Ce numéro est indiqué sur la commande reçue de nos équipes. Si vous ne l'avez plus, demander le à votre interlocuteur avant la facturation.

Puis-je transmettre une facture Flandre Opale Habitat autrement que via Freedz ?

Non. Les factures destinées à Flandre Opale Habitat doivent être transmises obligatoirement via Freedz.

Que faire en cas de doute ?

Contactez votre interlocuteur habituel.